TITRE  $N^{\circ}$  286

## ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2025

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE À MAYOTTE - (N° 864)

Commission	
Gouvernement	

## **SOUS-AMENDEMENT**

N º 286

présenté par
M. Clouet, Mme Lejeune, M. Saintoul et Mme Lepvraud
à l'amendement n° 98 de M. Rimane

-----

## **TITRE**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.